Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le
ID : 060-216004259-20230921-DEL322023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 21 septembre 2023

N° 32/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents :6

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
14/09/2023

Date d'affichage
14/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre 2023 à 19h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 14/09/2023.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER florence ; M. KOUAOVI Eric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte
Mme DERRIEN Véronique donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Etai(ent) excusé(s) : M. BRIATTE Hubert
Etai(ent) non excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Mme La Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section investissement et celle du fonctionnement communal.
C'est à dire :

- Les crédits des travaux initialement prévus à l'opération 168 « création abris de bus » ne sont pas suffisants : 2 plateformes sont nécessaires pour poser les abris de bus avec retenue de terre
- Suite à la décision prise favorablement pour le remboursement anticipé du robot Kubota, il est nécessaire d'abonder des crédits en fonctionnement et en investissement.

Section fonctionnement – dépenses

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
11	60632	-2000 €
66	6688	+ 2000 €
TOTAL		0 €

Section investissement – dépenses

CHAPITRE / OPERATION	ARTICLE	MONTANT
Opération 158	2131	-18 000 €
Opération 168	2135	+ 6000 €
16	1681	+ 12000 €
TOTAL		0 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le
ID : 060-216004259-20230921-DEL322023-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2023 présentée ci-dessus
- **AUTORISE** Mme la Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1

Ainsi fait et délibéré le 21/09/2023, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

